



Vol 23 | No 12 | Octobre 2010

Conseil fédéral extraordinaire
du 6 octobre 2010

ENACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | www.fiqsante.qc.ca



UN SECOND SOUFFLE À LA NÉGOCIATION

La nomination de Michelle Courchesne à la présidence du Conseil du trésor, en remplacement de Monique Gagnon-Tremblay, a certes donné un second souffle à la négociation des professionnelles en soins de la FIQ. Les représentantes de la Fédération l'ont d'ailleurs rencontrée en septembre dernier et la ministre a affirmé que sa priorité était d'en arriver à un règlement négocié.

Mme Courchesne a permis aux parties d'entreprendre un véritable processus de négociation, où les contraintes préalables ont été abandonnées. Par contre, de son côté, le ministre de la Santé nie toujours la détérioration du réseau de la santé et des conditions de travail des professionnelles en soins. Devant les nombreux cris du cœur des membres et des syndicats de la FIQ, il ne voit qu'une simple stratégie de négociation. Quel affront de la part d'un ministre, médecin de surcroît, que de banaliser les appels à l'aide de ses consœurs! La présidente de la Fédération n'a pas tardé à le ramener à l'ordre et l'a invité à visiter le lieu de travail de celles qui se démènent

pour maintenir en vie le réseau public. Elle a aussi souligné le courage des nombreuses professionnelles en soins qui prennent la parole et témoignent de ce qu'elles vivent quotidiennement dans leur milieu de travail.

LA MOBILISATION PREND TOUT SON SENS

La situation vécue par les professionnelles en soins est régulièrement traitée par les médias et cette pression médiatique se ressent jusqu'à la table de négociation. Les membres de la FIQ doivent donc poursuivre les activités prévues au plan d'action : port d'un t-shirt noir les mercredis, mise à l'index du code vestimentaire, dissimulation

de la carte d'identité, port du brassard et du bracelet en lien avec la négociation, port d'un dossard pour afficher tout travail en heures supplémentaires, etc.

Les sujets qui seront prochainement discutés à la table de négociation sont au cœur des priorités de la Fédération. De ce fait, il importe que toutes se fassent voir et entendre, maintenant plus que jamais : il faut maintenir la pression! C'est là le meilleur support pouvant être offert à l'équipe de négociation, c'est maintenant que les actions des membres de la FIQ prennent tout leur sens. ■



BRISEURS DE GRÈVE : LA FIQ EST INTRAITABLE

Le contexte et le climat de négociation de la dernière année obligent la Fédération à évaluer toutes les possibilités permettant de parvenir à une entente négociée pour ses membres. Parmi les moyens envisagés, la grève demeure une éventualité.

En effet, si les professionnelles en soins se voient poussées par le gouvernement d'utiliser un moyen de pression lourd comme la grève, la FIQ doit s'assurer que ce rapport de force s'exerce légalement. Pour ce faire, les syndicats disposent d'un encadrement légal qui leur permet de faire la grève, notamment en regard des dispositions anti-briseurs de grève. Ces dispositions, inscrites au Code du travail, interdisent aux employeurs d'embaucher d'autres personnes pour exécuter les fonctions normalement effectuées par les professionnelles en soins lorsque celles-ci sont en grève. Un mécanisme d'enquête permettant de vérifier le respect de ces dispositions par l'employeur est aussi prévu. Toute contravention pourrait faire l'objet, si la preuve en est faite, d'une demande d'ordonnance provisoire ou permanente à la Commission des relations du travail (CRT) : une ordonnance à cesser le recours aux briseurs de grève ou pour permettre la condamnation de l'employeur et de ses complices à une amende.

La démarche d'identification des briseurs de grève s'inscrit dans la foulée des actions menées par la FIQ pour contrer l'utilisation de personnel provenant des entreprises privées de placement en soins. En aucun temps, la Fédération ne permettra qu'un employeur recoure à ce personnel pour remplir les fonctions de ses membres lorsqu'elles exercent leur droit de grève.

POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, boul. Lebourgneuf,
bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 23, n° 12, octobre 2010 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 60 100 exemplaires | Conception graphique : Nolin | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco-Charactera | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | www.fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



124 000 SIGNATURES : UN APPUI DE TAILLE

LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS NIE LES DROITS DE LA FIQ

Dans le cadre des présentes négociations, la FIQ demeure optimiste d'en arriver à un règlement avec le gouvernement. Toutefois, elle continue ses préparatifs pour pallier un éventuel arrêt des négociations avec la partie patronale. La Fédération est prête à toutes éventualités.

Ainsi, en juin 2010, tous ses syndicats affiliés ont transmis aux employeurs du réseau et au Conseil des services essentiels des ententes ou des listes syndicales prévoyant le maintien de services de santé à la population, selon les critères fixés par le Code du travail. Cet exercice visait à calculer le pourcentage de salariées à maintenir en cas de grève pour chacun des établissements.

Sans tenir d'audience publique, le Conseil a ensuite rendu une série de décisions déraisonnables et non motivées, guidé par les modifications demandées par les employeurs du réseau. Dans certains cas, il a même prévu une présence obligatoire de salariées supérieure à celle habituellement requise dans les unités de soins, allant ainsi à l'encontre des dispositions du Code du travail et enlevant toute possibilité de participation à la grève pour ces salariées.

La FIQ et ses syndicats affiliés dénoncent vertement l'approche retenue par le Conseil pour le traitement des ententes négociées et des listes syndicales qu'ils ont déposées. Plus particulièrement, ils désapprouvent l'orientation adoptée pour invalider la quasi-totalité des services essentiels que les syndicats entendaient maintenir pour assurer à la population les services auxquels elle a droit tout en préservant l'exercice légal du droit de grève de leurs membres.

La Fédération a déjà entrepris des actions afin de corriger la situation. Elle entend rappeler aux décideurs la nature de la mission du Conseil des services essentiels, soit d'assurer l'équilibre entre la protection du public dans un contexte de conflit de travail et le droit fondamental des salarié-e-s du secteur public d'exercer légalement et pleinement leur droit de grève!

Au cours du mois de septembre, les membres du Comité exécutif de la FIQ ont effectué une grande tournée des établissements de santé du Québec. Cette tournée a certainement été un moment privilégié pour échanger avec les membres sur leurs préoccupations et sur la négociation. Elle a également été fort énergisante pour les responsables politiques de la Fédération qui représentent les membres, qui portent leurs revendications et qui défendent avec ardeur leurs droits.

L'opération pétition menée par la FIQ a, elle aussi, été un franc succès, principalement grâce aux efforts déployés par ses membres. Ainsi, plus de 124 000 citoyennes et citoyens et près de 630 organismes œuvrant dans les milieux sociaux, communautaires, syndicaux et de la santé ont témoigné leur appui pour que le gouvernement accorde aux professionnelles en soins des conditions de travail acceptables, susceptibles de limiter la pénurie qui menace à court terme le réseau de la santé.

En aout dernier, la firme Léger Marketing a réalisé un sondage auprès des membres de la Fédération, dont les inquiétants résultats sont très révélateurs de la lente agonie du réseau public de santé. Ainsi, 63 % des professionnelles interrogées craignent l'épuisement professionnel si les négociations actuelles ne permettent pas de régler la question de l'aménagement du temps de travail, 59 % disent que cela nuirait beaucoup à leur vie de famille, 39 % évalueraient la possibilité de travailler dans le secteur privé et 27 % envisageraient carrément de quitter la profession. Ironiquement, le ministre Bolduc craint que les solutions proposées par la FIQ engendrent une rupture de service. Pourtant, avec des statistiques aussi éloquentes, la rupture n'est plus à craindre : elle est inévitable!

La FIQ constate que la situation chaotique vécue dans le réseau de la santé préoccupe grandement la collectivité québécoise, et que les milieux sociocommunautaires et de la santé se mobilisent pour réclamer de véritables solutions. Le 5 octobre dernier, la Fédération a d'ailleurs organisé une conférence de presse au cours de laquelle huit organismes ont joint leur voix à celle de la FIQ, dont la Fédération des médecins spécialistes, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des femmes du Québec. Plus de 120 messages d'appui aux professionnelles en soins ont aussi été reçus. Plus que jamais, la population est derrière les professionnelles en soins pour qu'elles obtiennent enfin les conditions de travail auxquelles elles ont droit.

Par ailleurs, depuis quelques semaines déjà, la Fédération est de retour à la table de négociation et les discussions permettent de croire à une réelle ouverture de la part du gouvernement. La bataille n'est pourtant pas gagnée. Infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes membres de la Fédération doivent continuer à se tenir debout et à revendiquer la mise en place de solutions concrètes permettant d'attirer les jeunes dans le réseau et de retenir celles qui voudraient le quitter, tout en facilitant la conciliation famille-vie personnelle-travail. Exercer dans un milieu sécuritaire et donner des soins de qualité, ce n'est pas optionnel, c'est vital à la survie du réseau public de santé! ■



En décidant de modifier les ententes et les listes déposées sur la seule base des observations des employeurs, le Conseil fait fi de l'expertise des parties locales, outrepassant ses pouvoirs d'intervention et niant aux syndicats toute forme d'équité de procédure.